



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Groupe d'échange n°1 Agence Française pour la Biodiversité (AFB) Hôtel Roquelaure Paris

2 décembre 2013

Administration : Thierry Vatin, Paul Leduc, Jean Marc Michel, Laurent Roy, Éric Schmitt, ...

CFDT : Freddy Hervochon, Mohand Adouane,
FSU, CGT, FO

L'administration a présenté le projet de loi relatif à la biodiversité et son étude d'impact au niveau de ce groupe d'échanges, avant passage au CTM du 19 décembre.

L'UFETAM CFDT a réagi en séance sur:

- **Nécessité de clarifier le rôle, le périmètre et les moyens de la future AFB.**

Rôle: la confusion demeure encore au vu des documents sur les missions exactes de l'AFB qui semblent reprendre celles de l'ONEMA avec un mélange de prérogatives agences de l'eau, et des imprécisions juridiques sur la police de l'environnement et la notion "d'établissement rattaché". qui permettrait à l'AFB son fonctionnement en réseau.

Périmètre: la CFDT ne comprend pas que l'ONCFS ne fasse pas partie du périmètre de l'AFB, alors que ces agents seraient concernés par le "quasi statut" en projet. Dans le même ordre d'idée, les agences de l'eau impliquées dans le financement apporté à l'AFB, (80% du budget) et dont certaines missions seront à terme reprises par l'AFB sont écartées du statut commun envisagé et donc des mobilités pour ses agents.

Moyens: "le dogme" du fonctionnement de l'AFB à budget constant réaffirmé par l'administration est vivement dénoncé par la CFDT. Les nouvelles missions liées à la biodiversité prévues par le Grenelle de l'environnement justifiaient, selon une contribution intersyndicale remise en 2009 au CTM, plus de 300 ETP. Aujourd'hui, on nous parle d'une future Agence à moyens constants sans moyen complémentaire, sans même reprendre dans l'étude d'impact le travail des organisations syndicales. Nous avons obtenu que cette contribution intersyndicale ([en pièce jointe](#)) soit intégrée à l'étude d'impact du projet.

- **Volet RH en l'état pas acceptable , peut mieux faire!**

Le projet de loi relatif à la biodiversité propose à l'article 6 : l'élaboration d'un "quasi-statut" commun aux agents de l'AFB. ONEMA, Agence des Aires Marines Protégées (AAMP)? Acteurs Territoire Espace Nature (ATEN), Parcs Nationaux de France (PNF), ainsi qu'aux établissements qui interviennent dans le champ de la biodiversité (ONCFS, Parcs Nationaux, Conservatoire de l'espace littoral...).

Si l'idée de bâtir un statut commun aux contractuels de l'environnement sous tutelle du MEEDDE est salubre et correspond à une très ancienne revendication de la CFDT et de l'ensemble des OS , **la faire sans y intégrer les agences de l'eau est tout simplement inacceptable.**

L'argument de l'administration pour écarter les agences est celui résultant du RIM (réunion interministérielle) dans le jargon administratif "le bleu" du précédent gouvernement qui avait refusé l'extension des statuts des agences à l'ONEMA et l'ONCFS, au prétexte qu'il était par aspect plus favorable que le statut de la fonction publique.

La CFDT a regretté cette position timorée de notre ministre et son administration face à Bercy et a demandé à l'administration d'intégrer dans sa réflexion de "quasi statut" des contractuels de l'AFB le travail sur l'extension des statuts , des agences validé par le MEDDE en 2010.

L'administration accepte d'aborder ce travail de statut commun en y intégrant notre statut et en étudiant les possibles extensions acceptables par Bercy.

CONCLUSION

La CFDT ne saurait accepter un statut commun aux contractuels de l'environnement au rabais par rapport à notre statut, car ceci est indispensable pour favoriser la mobilité des agents d'un établissement à l'autre.

Comme nous l'avons dénoncé, le budget triennal 2013, 2014 et 2015 prévoit une diminution de 15% des effectifs, et nous amène donc à nous interroger sur une opération en « trompe l'œil » consistant à créer une belle vitrine avec cette nouvelle AFB pour mieux masquer la baisse dramatique des moyens budgétaires de l'ensemble des services et établissements publics chargés de la biodiversité.

Au nom de la création de cette Agence Française de la Biodiversité, n'assistons-nous pas à une opération qui consisterait à déshabiller « Paul », sur les effectifs déjà réduits des services de l'Etat chargés pour tout ou partie de missions touchant à la biodiversité (Direction de l'Eau et de la Biodiversité, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et ses établissements publics (Agences de l'Eau, ONEMA, ONCFS, Parcs Nationaux, Conservatoire du Littoral, Agence des Aires Marines Protégées, ONF, ...) pour habiller « Pierre », c'est-à-dire l'AFB ?

